

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2024

Secrétaire de séance : Claudie Le Meur - Bourdon

1 – ELECTION DU MAIRE

Monsieur Alain OLLIVIER-HENRY est élu Maire avec 14 voix pour et 1 nul.

2 – ELECTION DES ADJOINTS

Le nombre d'Adjoints est fixé à 4.

1^{er} adjoint : Jean-Yves Jourden

2^o adjoint : Solène Steunou-Roquinarc'h

3^o adjoint : Emmanuel Dartialh

4^o adjoint : Aline Briand – Le François

3 – DESIGNATION DES CONSEILLERS DELEGUES

Conseiller délégué auprès du Maire : Jean Pierre Le Goux

Conseillers délégués : Claudie Le Meur-Bourdon, Aurélie Saintillan, Maryline Le Roy

5 – INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES ELUS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions élus, par référence aux indices de traitement de la fonction publique (indice 1027) :

- Indemnité mensuelle du Maire (Alain OLLIVIER-HENRY) : 35.98 % de l'indice brut 1027, soit environ 1478 € brut,
- Indemnité mensuelle du 1^{er} adjoint (Jean-Yves JOURDEN) : 14.14 % de l'indice brut 1027 soit environ 581 € brut,
- Indemnité mensuelle des 2^{ème} et 3^{ème} adjoints (Solène STEUNOU-ROQUINARC'H 2^{nde} adjointe, Emmanuel DARTIALH 3^{ème} adjoint) : 11.57 % de l'indice brut 1027, soit environ 475 € brut,
- Indemnité mensuelle du 4^{ème} adjoint : (Aline BRIAND-LEFRANCOIS) : 6.42 % de l'indice brut soit environ 263 € brut,

- Indemnité mensuelle du conseiller délégué auprès du Maire : (Jean Pierre LE GOUX) : 11.57 % de l'indice brut soit environ 475 € brut,
- Indemnité mensuelle des conseillers délégués : (Maryline LE ROY, Aurélie SAINTILLAN, Claudie LE MEUR-BOURDON) : 6.42 % de l'indice brut soit environ 263 € brut,
- Indemnité mensuelle des conseillers : (LE SCEL Marthe, LARVOR Dominique, CESBRON Virginie et BARON Joseph, GUILLOU Alain, BOURDOIS Marie-Laure) : 2.57 % de l'indice brut 1027 soit environ 105 € brut.

Prochain Conseil Municipal : le 16 octobre 2024